

SOMMAIRE

EDITO

ACTUALITE

- Le sios, un enjeu majeur
- Interview **Bernard Vidal**, Président FHP-Normandie
- La FHP-LR lance son **site internet**

LA VIE DES ETABLISSEMENTS

- **Reportage. La clinique Via Domitia**, le privé et le public dans une coopération réussie
- **La FHP-LR et la CRAM-LR** signent une convention
- **Reportage. Les jardins de Sophia**, un exemple unique en France

EN BREF

Baisse des tarifs

Les cliniques vont obtenir le remboursement des sommes dues à la suite de l'annulation par le Conseil d'Etat de l'arrêté ayant prononcé une baisse des tarifs de 3,1% au dernier trimestre 2006 des cliniques pour la plupart des activités de médecine, chirurgie et obstétrique (MCO). La ministre de la santé, Roselyne Bachelot, a autorisé le remboursement des sommes dues aux cliniques dont le montant total s'élèverait à 60 millions d'€.

Le coût de l'hôpital

Une mission d'information sur le coût de l'hôpital a été créée. Elle doit permettre de faire le point sur la mise en place de la tarification à l'activité (T2A), l'emploi hospitalier et le pilotage national de l'hôpital. L'objectif est aussi de déterminer sous "quelles conditions l'hôpital peut contribuer à l'effort de maîtrise des dépenses d'assurance maladie". Les comptes rendus des auditions sont disponibles sur la page Internet de la MECCS :

<http://www.senat.fr/commission/soc/MECCS.html>

ÉDITO

PO-SI-TI-VER !

Oublions un instant notre mauvaise humeur liée à notre inquiétude quant à l'avenir de nos établissements. Essayons de voir au-delà de la sempiternelle question de nos tarifs, toujours aussi bas, des enveloppes Migac toujours quasi exclusivement réservées aux hôpitaux publics. Oublions un instant le mauvais traitement dont nous sommes l'objet dans le dossier du plan Hôpital 2012, et sur lequel de nombreuses cliniques avaient fondé de gros espoirs.

Il faut po-si-ti-ver ! En cherchant, une première bonne nouvelle nous vient de Normandie, où le Dr Bernard Vidal, président de la FHP régionale, est sur le point d'obtenir le droit, pour l'ensemble de nos cliniques, de devenir terrains de stages pour



les internes en médecine. Quelques foyers de résistance demeurent, au sein de l'hôpital. Le contraire aurait été surprenant, lorsque l'on sait que ce domaine, un de plus, reste l'apanage du public. Autre satisfaction, le récent voyage au Mali de dix de nos étudiants infirmiers. L'objectif était simple : apporter notre aide aux plus démunis et développer chez eux la fibre humanitaire. Pari gagné par Patricia Gea, la directrice. De nombreux contacts ont été noués sur place, avec la promesse de partenariats. Enfin, la signature d'une convention entre la FHP-LR

et la CRAM-LR sur la prévention des accidents du travail dans nos cliniques, est un autre motif de fierté. D'autant qu'il s'agit là de la seule action de ce type en France.

Lamine GHARBI • Président de la FHP-LR

ACTUALITÉ

■ ENQUETE

Une nouvelle planification pour les activités hautement spécialisées



Le schéma interrégional d'organisation sanitaire (Sios) Sud-Méditerranée (Corse-Paca et Languedoc-Roussillon) a été récemment adopté. Et avec lui deux autres Sios, celui du Sud-Est (Auvergne et Rhône-Alpes) et celui du Nord-Est (Basse-Normandie, Haute-Normandie, Nord-Pas-de-Calais et Picardie).

Les Sios, au nombre de neuf au total, visent à organiser des activités hautement spécialisées dans neuf groupes de régions françaises, appelés interrégions, ou grandes régions (Ile-de-France et La Réunion-Mayotte). Ils ont également pour objectif de renforcer les coopérations entre établissements et d'organiser les filières de prises en charge.

Ces activités concernées sont la chirurgie cardiaque, la neurochirurgie, les activités interventionnelles par voie endovasculaire en neuroradiologie, le traitement des grands brûlés, les greffes d'organes et les greffes de cellules hématopoïétiques. Outre ces cinq activités prévues dans le cadre de l'ordonnance de simplification de septembre 2003, le Sios pourrait également comprendre deux autres volets, l'un sur la télé-médecine, l'autre sur le développement des centres ressources pour les auteurs de violences sexuelles.

En Languedoc-Roussillon, le Sios, qui concerne cinq cliniques privées (Saint Pierre, à Perpignan, Le Millénaire, à Montpellier, la Clinique du Dr Ster, à Lamalou-les-Bains, la Polyclinique Grand Sud et Les Franciscaines, à Nîmes), ne devrait pas entraîner de profonds bouleversements. Toutefois, la chirurgie cardiaque est au centre d'un débat dont les enjeux sont considérables. « Les critères de sélection, basés sur le quantitatif et non sur le qualitatif sont des critères inacceptables », estime Pascal Delubac, directeur de la clinique Saint Pierre, à Perpignan.

Droit des malades

Un sondage réalisé à l'occasion de l'anniversaire de la loi sur les droits des malades et la qualité du système de santé, révèle que les Français craignent un glissement vers un système de plus en plus inégalitaire. Ils ne sont que 44 % à penser que "tous les Français peuvent bénéficier de la même qualité de soins quelle que soit leur situation". Ils se sentent bien informés sur les soins et les traitements par leur(s) médecin(s)... mais ils sont beaucoup moins nombreux à s'estimer bien informés sur le coût des soins et leur prise en charge (40 % des Français se déclarent mal informés sur ce point).

Les cliniques descendent dans la rue



Les dirigeants des cliniques privées de la France entière, ainsi que les médecins et les personnels de nos établissements de santé sont attendus en nombre le 10 avril à Paris, pour une manifestation d'envergure. Il s'agit de dénoncer le mauvais traitement dont les cliniques sont l'objet de la part du ministère de la santé. En attendant d'occuper le pavé parisien, une grève administrative est en vigueur dans toutes les régions de France.

Médecins DIM

Un syndicat national des médecins d'information médicale (DIM) (Synamim) des établissements hospitaliers publics et privés, présidé par Alain Ricci, a été créé fin février. Ce syndicat a pour but « d'assurer notre position face à nos divers interlocuteurs, tutelles, établissements, caisses, médecins cliniciens, dans tous les domaines », explique le Dr Ricci. Le syndicat vise aussi à faciliter l'accès à la formation médicale continue (FMC) et à l'évaluation des pratiques sur les sujets de l'information médicale. Le syndicat compte aussi défendre les médecins du secteur privé dont le statut "reste à harmoniser et améliorer".

LA PHRASE

« Les politiques français ont eu un jour la volonté de tuer l'hospitalisation privée »

Jacques BLANC, sénateur de la Lozère et ancien président du Conseil régional du Languedoc-Roussillon.

>>>

Patrick Giordani va plus loin. Pour lui, « il n'y a même aucun intérêt à supprimer un des trois centres de chirurgie cardiaque en LR. Au contraire, cela va engendrer des surcoûts ». Le directeur de la clinique du Millénaire, Jean-Dominique Mouchard, va dans le même sens. « La chirurgie cardiaque est au cœur d'une organisation en réseau de la prise en charge des urgences cardiaques. La disparition de cette spécialité dans un centre créerait un déséquilibre au sein de ce réseau ». Il observe néanmoins que « si l'ARH n'a pas pour l'heure tranché, cela montre toute la complexité du choix. Cela montre également que les établissements privés ont su se hisser à un niveau d'excellence afin de tenir leur place en matière de chirurgie cardiaque ».

INTERVIEW

3 QUESTIONS à Bernard VIDAL, président de la FHP-Normandie. « Les cliniques vont enfin former les internes en médecine »



Ca y est, les cliniques privées vont enfin pouvoir former des internes en médecine ?

La conjoncture est effectivement très favorable. Les cliniques devraient enfin former les internes en médecine. L'augmentation du numerus clausus en est la principale raison. On compte aujourd'hui 15 000 internes et 11 000 de plus d'ici 4 ans. Les tutelles notent qu'il existe trop peu d'hôpitaux généraux susceptibles d'être labellisés maître de stage. Il faut trouver ailleurs. Où ? Dans les cliniques, comme le préconise le rapport Larcher, où exercent des praticiens de qualité. Rappelons que les chirurgiens sont tous des anciens chefs de clinique, enseignants pendant leurs années de clinicat.

chirurgie ambulatoire. Dans chacune de ces spécialités, la demande est forte et les terrains de stage très peu nombreux dans les hôpitaux.

Ce sujet est votre cheval de bataille depuis 10 ans. Pourquoi ?

J'ai été moi-même chef de clinique. A ce titre, j'ai enseigné pendant quelques années. Lorsque je me suis installé comme chirurgien dans une clinique, j'ai été contraint d'abandonner l'enseignement. Cela m'a manqué. Ma première motivation est là. L'autre motivation était de faire connaître l'hospitalisation privée et d'essayer d'en donner une meilleure image. Par chance, le président de la conférence nationale des doyens, Christian Thuillez, est doyen de la faculté de médecine de Rouen, où je me trouve également. C'est la raison pour laquelle, la Haute-Normandie fait figure de région pilote dans ce domaine. C'est chez nous que les premiers appels à recrutement ont été lancés. Une cinquantaine de médecins exerçant en clinique se sont d'ores et déjà portés candidats pour la rentrée prochaine. Il y a déjà des terrains de stage dans les services d'accueil des urgences dans les cliniques, dont les urgentistes sont des **médecins généralistes** formés à l'urgence, et susceptibles d'accueillir des étudiants.

A quelle condition, une clinique pourra devenir terrain de stage ?

Il faut tout d'abord que le praticien soit volontaire, qu'il ne soit pas isolé et qu'il consacre 25% de son temps à l'enseignement. La conférence des doyens a également exigé que ces praticiens fassent partie d'un groupe de praticiens de la même discipline. En orthopédie par exemple, il faudrait qu'il y ait dans la même discipline, deux ou trois praticiens susceptibles d'enseigner. Au sein de cette équipe, un des praticiens sera alors nommé coordonateur de cet enseignement. Dans un premier temps, on ne confierait des étudiants que dans certaines spécialités telles que l'anesthésie, la gynécologie-obstétrique, la chirurgie de la main, ou encore la

La FHP-LR lance un portail d'information grand public

La FHP-LR, qui rassemble la totalité des cliniques privées en LR, a lancé le 27 mars le premier portail d'information grand public sur le monde hospitalier privé en LR, www.fhp-lr.com.

Ce site présente les enjeux majeurs des cliniques. Il comprend notamment un annuaire pratique permettant aux usagers de trouver rapidement l'établissement le plus proche ou le plus adapté à leurs besoins. Ce site comporte également une rubrique baptisée « La santé à la loupe ». En une dizaine de questions, nous avons tenté de vous apporter des réponses simples aux questions que tout le monde se pose : Comment les établissements de santé luttent-ils contre les infections nosocomiales ? Quelle est la différence entre une clinique et un hôpital ? Pour connaître les réponses, connectez-vous.



La FHP-LR en Assemblée générale

Comme chaque année, la Fédération de l'hospitalisation privée en Languedoc-Roussillon organise son assemblée générale. Elle s'est tenue cette fois-ci, le 28 mars au Soler, à quelques encablures de Perpignan. Toutes les forces vives de l'hospitalisation privée régionale et nationale ont répondu présent, ainsi que de nombreux représentants des tutelles, au premier rang desquels M. Alain Corvez, directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation, mais également de la classe politique, des usagers et des représentants des associations de malades. Parmi les sujets abordés et les tables rondes organisées, « La clinique, un acteur efficace du secteur de la santé » ou encore, « Des Agences Régionales de Santé : pour quoi faire ? ».

Notation des médecins

Le site [Note2bib.com](http://www.note2bib.com) a été lancé le 15 mars 2008. Le principe est de noter son médecin traitant, et par extension tout professionnel de la santé. "Notre objectif est de faire évaluer la relation humaine entre le médecin et son patient", indique son co-fondateur. Un autre site de notation, [Demedia.com](http://www.demedia.com), est opérationnel depuis le 6 mars. A quand les médecins qui notent leurs patients ?

<http://www.atoute.org/n/article94.htm>

LE CHIFFRE
2000
bébés
éprouvette

Fin décembre, la clinique Saint-Roch, à Montpellier, a fêté la naissance du 2 000ème bébé éprouvette, un petit Thomas. Sa naissance a eu lieu 20 ans après le premier enfant conçu par fécondation *in vitro* (Fiv), dans l'une des cliniques privées du Languedoc-Roussillon. En 20 ans, Saint-Roch est devenu l'un des dix premiers centres français de Fiv (il y en a une centaine), le premier en LR devant le CHU de Nîmes. Le succès est dû à une équipe médicale de tout premier plan, qui a mis en place un environnement ultra-performant axé sur l'accueil, l'écoute et la prise en charge psychologique des patients.

REPORTAGE [Lunel]

LE PRIVÉ ET LE PUBLIC dans une coopération réussie

Un an et demi après son ouverture, le pôle de santé du Professeur Louis-Serre de Lunel, est plus que jamais un exemple de coopération réussie entre le public et le privé.

Le panneau dans le hall d'entrée est on ne peut plus explicite : à droite, l'hôpital local ; à gauche, la clinique Via Domitia. D'un côté la médecine, de l'autre la chirurgie. Premier du genre en Languedoc-Roussillon, 3^e du type en France, le pôle de santé du Professeur Louis-Serre de Lunel, ouvert en janvier 2007, constitue un exemple de coopération public/privé réussie, entre la clinique Via Domitia, anciennement Clinique Les Platanes, membre du groupe Clinipôle, et l'hôpital local. Ce pôle, situé à la sortie de la ville, s'étend sur 6 500 m². Il est occupé à 60% par la Clinique Via Domitia, qui assure la chirurgie (en ambulatoire ou cour séjour), mais aussi par le centre d'hémodialyse (CHLM), par un plateau d'imagerie médicale et par la maison médicale (plus de 8 000 patients accueillis en 2007). « L'entente est parfaite, assure Olivier Constantin, directeur du groupe Clinipôle. Il faut dire que sur le plan médical, il n'y a aucune concurrence ». La mutualisation des moyens se porte sur le bâtiment et la logistique. « Sur ce plan là, on partage tout », résume le Dr Jean-Paul Rouvière, gérant de la clinique et initiateur du projet.

Déménager ou disparaître. Au début des années 1990, l'ancienne clinique des Platanes étouffe dans ses murs étroits, sans aucune possibilité d'extension. Avec ses 9 places en ambulatoire et ses 9 lits d'hospitalisation, l'alternative est simple : déménager ou disparaître.

A quelques encablures, en plein cœur de Lunel, l'hôpital souffre des mêmes maux. L'alliance apparaît alors évidente aux yeux du Dr Rouvière. Reste à convaincre les élus et les tutelles. Les maires passent, les députés et les directeurs de

l'hôpital se succèdent. Les années défilent, mais tous ceux qui se penchent sur ce dossier sont animés de la même volonté de voir ce projet aboutir. L'affaire s'accélère lorsque la mairie fait don du terrain à l'hôpital. Aujourd'hui, tous les acteurs sont satisfaits. « Cette coopération est bénéfique pour tout le monde, admet Marie-Josée Bacou, directrice adjointe de l'hôpital. Le projet est passionnant et collaborer avec le privé est un avantage. Notamment sur le plan des achats. Avec eux, tout est plus simple que chez nous ».

Ecueils. Le Dr Rouvière l'affirme lui aussi : « Tous les voyants sont au vert sur un plan médical ». La maison mère montpelliéraine, La clinique du Parc, a su convaincre certains de ses médecins urgentistes et praticiens, de partager leur temps avec Lunel et offrir ainsi aux patients une prise en charge de qualité. De fait, cet établissement de santé de proximité répond aux attentes d'une population qui ne cesse de grossir. L'inquiétude est ailleurs, sur le plan comptable. « Nous sommes loin de l'équilibre, admet Olivier Constantin. L'exercice 2007 a été déficitaire. Malgré tout, nous continuons de créer des spécialités telles que le viscéral, l'orthopédie, qui ne se pratiquaient plus. Nous attendons que l'ARH accentue son aide financière ».

Pour l'hôpital, le problème est d'être éclaté sur trois sites. « Seulement une partie de l'activité a été déménagée. Cela devient très compliqué à gérer, reconnaît Marie-Josée Bacou. Réunir au sein du pôle de santé deux des trois sites devient une priorité ». Le terrain situé derrière le bâtiment, pour l'heure aire de jeu pour une colonie de chevaux, devrait accueillir l'extension programmée.



UNE CONVENTION REGIONALE

SIGNATURE CONVENTION CRAM-LR

pour prévenir les accidents du travail dans les cliniques de LR



Alain Cwick, Lamine Gharbi, Josiane Rosier et Alain Roux

Cette convention, signée récemment entre Lamine Gharbi, président de la FHP-LR et Alain Roux, directeur de la Caisse régionale de l'assurance maladie (CRAM-LR), vise à encourager les établissements de soins privés ou d'action sociale de moins de 200 salariés, à investir dans la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles. La CRAM-LR pourra financer de 15 à 70% des investissements dans de nouveaux équipements ou des dépenses de formation nécessaires pour le personnel. Cette convention prévoit la signature de 30 contrats de prévention pour un montant de 750 000 € sur 4 ans, pour toutes les structures visées par les codes risques 851AA (cliniques, ...) et 853AA (maisons de retraites, ...). « Il me paraît important de souligner que nous sommes la seule région de France à disposer d'une telle convention », s'est félicité Lamine Gharbi, président de la FHP-LR.

La FHP-LR en mission humanitaire AU MALI



Ils étaient 10 élèves en 3^e année à l'Institut de formation en soins infirmiers (IFSI) de l'hospitalisation privée et trois accompagnateurs, à avoir fait le déplacement à Gao, au centre du Mali. Objectif de ce voyage d'étude : Aider les plus démunis et développer la fibre humanitaire chez nos futurs infirmiers. Pari gagné par Patricia Gea, la directrice, et toute son équipe. De nombreux contacts ont été noués sur place, avec la promesse de partenariats, de projets d'échanges entre l'école d'infirmiers de Gao et la notre, la mise en place de stages... Durant le séjour, les étudiants ont acheté eux-mêmes des médicaments qui ont été offerts au dispensaire de Djebok, ainsi que du matériel. Ce voyage à caractère humanitaire devrait en appeler d'autres. « Nous voulons absolument pérenniser cette initiative », assure Patricia Gea.

Numerus clausus

La Confédération des syndicats médicaux français (CSMF)-jeunes médecins s'est récemment insurgée contre un courrier du président de la Caisse autonome de retraite des médecins de France (Carmf) qui défend l'instauration d'un « numerus clausus au conventionnement », plébiscitant « la remise en cause de la liberté d'installation ».

Directeur de la publication
Lamine GHARBI

Responsable de la rédaction
Dominique TREZEGUET

Ont collaboré à ce numéro :
Cécile Beltran, Lamine Gharbi, Christian Guichard et Pascal Delubac

Conception et réalisation : SYMAPS
Impression : JF Impression

Abonnement (en cours)
N° de CPPAP (en cours)
ISSN (en cours)

Tirage : 5 000 ex



Bernard Michel, fondateur des Jardins de Sophia

■ REPORTAGE [Montpellier]

LES JARDINS DE SOPHIA, un exemple unique

Seul établissement de santé du genre en France spécialisé dans la prise en charge de l'Alzheimer, Les Jardins de Sophia ont mis au point une méthode révolutionnaire, basée sur la rééducation cognitive. Récit

Si ce n'étaient ces immenses grilles, à l'entrée de la bâtisse, le jardin, superbement entretenu pourrait être trompeur. Mais qu'on ne s'y trompe pas. Tout ce décorum n'est là que pour accompagner les patients hospitalisés dans cet établissement spécialisé dans la prise en charge de la maladie d'Alzheimer.

Le seul du genre en France, public et privé confondus. « Il n'en existe aucun autre de ce style à caractère sanitaire », assure Bernard Michel.

L'aventure, car c'est bien d'aventure qu'il s'agit, a débuté il y a tout juste 20 ans. A cette époque, pourtant récente, « personne ne s'intéressait à ces personnes dépendantes. Nous en étions à l'âge de pierre », observe Bernard Michel, le fondateur. Les malades sont alors envoyés dans des hôpitaux ou des unités psychiatriques, sans aucune autre réponse que médicamenteuse. Il fallait une alternative. Bernard Michel l'obtient en décrochant une autorisation sanitaire pour une Unité de soins longue durée (USLD) adaptée dans la prise en charge des personnes en grande dépendance et atteinte notamment de démence.

Intéressées par cette initiative, les tutelles accompagnent le projet. « Il fallait savoir combien cette prise en charge coûtait. », explique Bernard Michel. Aux 70 lits de 1988,

viennent s'ajouter, six ans plus tard, 10 places en hospitalisation de jour. « Encore une fois il n'existait aucun exemple. Il a fallu se débrouiller seul ». La clinique obtient l'agrément pour la prise en charge de patients jeunes. Bernard Michel veut, pour ces personnes, « autre chose que des institutions pour personnes âgées ». Marche après marche, le projet prend de l'ampleur. En 2001, il crée une équipe médicale pluridisciplinaire.

Surtout, il met au point une méthode unique. Les patients sont évalués sur une échelle dite de mesure des capacités cognitives (MMS). Cette MMS s'échelonne de 0 à 30. Tous les 6 mois, un bilan complet du patient est réalisé. Et deux à trois fois par semaine, ces mêmes patients sont soumis aux tests de REHACOM, un logiciel autrichien dont seuls l'Inserm de Lyon et l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière, à Paris, sont équipés. Des séances d'une heure et demie sont là pour stimuler le malade. « On ne peut pas

intervenir sur les parties du cerveau endommagées. Alors on va développer celles qui fonctionnent ». Et ça marche. Sans cette méthode, les patients perdraient 2 à 3 points de MMS par an et atteindraient le seuil de démence en 4 ou 5 ans. « Grâce à ça, se félicite Bernard Michel, la moyenne des patients est stabilisée. Aux Jardins de Sophia, on ne guérit pas plus qu'ailleurs de cette maladie. Mais on parvient à en stopper l'évolution et permettre à nos patients une vie normale. »

D'autres projets sont à l'étude. « Mais pour continuer à se développer, les tutelles doivent maintenant nous aider. Nous attendons beaucoup du plan Alzheimer. Car, en 20 ans, nous n'avons pas reçu la moindre subvention » lance Bernard Michel avec amertume.

Aux Jardins de Sophia
**on parvient
à stopper
l'évolution de la
maladie**

Maison de l'Hospitalisation Privée - 55 avenue Clément Ader - 34174 Castelnau-le-Lez Cedex
Tél. : 04 99 51 22 35 | Fax : 04 67 64 39 64 | direction@fhp-lr.com

La MHP regroupe les organismes de formation de l'Hospitalisation Privée des métiers de la santé :
Institut de Formation en Soins Infirmiers et Aides Soignants : IFSI et IFAS (Castelnau-le-Lez et Perpignan)
CFA : Centre de Formation des Apprentis | FCS : Formation Conseil Santé